

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Étant donné que la décision de fermer ou de ne pas fermer les écoles ne dépend pas des étudiants, mais des autorités scolaires et des professeurs, et étant donné que les étudiants doivent manger de toute façon, le ministère ne pourrait-il veiller à ce que les étudiants reçoivent leurs allocations de subsistance et ne soient pas pénalisés si les écoles ferment?

LA TÉLÉVISION

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AGENCE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au secrétaire d'État. Nous sommes heureux de le voir de retour de son excursion en Amérique du Sud. Le secrétaire d'État dirait-il à la Chambre quand sera présentée la mesure législative sur l'établissement d'une agence canadienne de radio-télévision éducative?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je ne peux citer de date exacte, comme l'honorable député le comprendra sans aucun doute, mais nous faisons l'impossible pour que cette législation soit présentée à la Chambre au cours de cette session et, si possible, au début de l'année qui vient.

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire. Le secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre quand sera présenté le rapport du groupe d'étude spécial?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: La fin des travaux, d'après le calendrier que nous avons établi, est prévue pour le début de juin. Ce calendrier est toutefois extrêmement précaire, compte tenu du fait que le groupe d'étude vient à peine de commencer son travail. Le rapport final et complet serait donc remis au début du mois de juin.

Mais, encore une fois, je précise que c'est un calendrier tout à fait provisoire et que d'autres difficultés peuvent s'ajouter à celles que nous prévoyons déjà. Toutefois, la législation serait prête à être présentée à la Chambre avant la fin des travaux de mise sur pied de l'agence de diffusion pour la télévision éducative.

[Traduction]

M. Stan Schumacher (Palliser): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire avec quelles

[L'hon. M. MacEachen.]

provinces le groupe d'étude a été en rapport et s'il l'a été en particulier avec le Québec? Sinon, pourquoi?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, des contacts ont été établis à plusieurs niveaux, et c'est pourquoi il faudrait donner à la question du député une réponse extrêmement nuancée.

Dans la plupart des provinces, les contacts ont été établis au niveau des hauts fonctionnaires; dans d'autres, ils l'ont été au niveau du ministre de l'Éducation.

Je préférerais donc prendre note de la question de l'honorable député et voir d'abord si les autorités provinciales avec lesquelles nous avons communiqué sont d'accord pour que les contacts soient révélés à la Chambre. Alors seulement, je voudrais en donner un compte rendu exact.

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État nous dirait-il s'il a invité les provinces à nommer des membres permanents au groupe d'étude chargé d'examiner la question de la radiodiffusion éducative, comme on le lui a proposé le 24 octobre?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Non, nous n'avons pris aucune mesure en ce sens, monsieur le président, mais je dois dire que la formation du groupe d'étude lui-même comprend deux étapes et que nous sommes à considérer la première.

Il n'est pas impossible qu'au stade de la seconde, nous considérons la proposition qui a été faite au mois d'octobre.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Lorsque l'honorable secrétaire d'État parle de consultations avec les provinces à différents niveaux et dit que sa réponse doit être nuancée, peut-il nous dire, en ce qui a trait au Québec, si les dernières déclarations du premier ministre du Québec vont changer le genre de consultations entre Ottawa et Québec relativement à la télévision éducative?

L'hon. M. Pelletier: Malheureusement, monsieur le président, depuis mon retour, je n'ai pu lire en entier le discours du premier ministre du Québec à ce sujet-là. Je n'ai lu que les comptes rendus des journaux. J'ai toutefois le document sur mon pupitre et je ne pourrai répondre à la question du député que lorsque j'aurai lu le texte du discours proprement dit.